

Les artcubertautiens

Règlement concours

Article 1: Objet du concours et Organisateurs

L'association les Z'Artcubertautiens en collaboration avec la Mairie de Combertault organise un concours de peinture sur le thème :

Votre vision des étangs du Pâquis

Ouvert à tous les artistes débutants, amateurs et confirmés **habitant le village**

Article 2

L'accès du concours est gratuit

La participation implique l'acceptation du présent règlement

Les membres du bureau de l'association les Z'artcubertautiens et les membres du jury sont exclus du concours.

Chaque personne participante devra être l'auteur de la peinture et accepte que sa peinture soit libre de droit.

En participant l'auteur autorise les Z artcubertautiens et la Mairie à exposer son œuvre lors d'une exposition, sur les réseaux, ou sur une publication.

Article 3

La date limite de participation est fixée au **28 novembre 2026**

Les œuvres pourront être remises à l'association à la bibliothèque les samedi 21 et 28 novembre de 10h à 12h ou le lundi 23 de 17h à 19h.

Les résultats seront publiés avant fin décembre.

Le jury délibèrera début décembre (2 membres de l'association et 3 membres de la municipalité)

Article 4 :

Tous les supports sont autorisés, le format est libre, le maximum est le format A4 21/29.7. Les techniques suivantes sont autorisées :

Uniquement Huiles, aquarelle, gouache, peinture à l'eau, acrylique.

Ni fusain ni pastel ni crayons de couleur, ni feutre.

Un prix sera décerné pour la catégorie des :

5 à 9 ans puis 10 à 16 ans et 17 à 99 ans.

Les œuvres ne devront pas être signées.

Article 5

L'évaluation se fera de manière anonyme par le jury qui se basera sur les critères suivants les émotions suscitées, critères artistiques et techniques.

Les résultats pourront être publiés dans le Curbertautien, et la remise des prix se fera à la soirée des vœux du Maire. Les dessins seront visibles en exposition à la bibliothèque.

Les lauréats seront avertis par mail.

Article 7

Les organisateurs se réservent le droit de refuser les œuvres :

Si elle ne respecte pas le thème,

Si reçue après le 28 novembre,

Si non respect du règlement du concours.

Article 8

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement dans son intégralité.